

Hebdo Canada

Volume 1, N° 26

le 4 juillet 1973



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada

- Visite du premier ministre de l'Inde au Canada, 1
- Prolongation de l'Accord de pêche canado-américain recommandée, 2
- Signature de l'Accord de pêche canado-américain, 3
- La Reine inaugurerà l'édifice Lester-B.-Pearson, 3
- Remise des diplômes aux élèves-officiers de la Garde côtière, 3
- Visite d'une délégation algérienne, 4
- Nouveau président à la SCHL, 4
- Normes sur les émissions nocives des véhicules automobiles, 4
- Colloque canado-soviétique sur l'industrie de l'énergie électrique, 5
- Le boeuf à la hausse, 5
- Nouvelles données sur l'exploration, 5
- Des étudiants universitaires servent de précepteurs bénévoles, 6
- Possibilité de fermeture des ports de l'Atlantique aux pêcheurs étrangers, 6
- Exigences de vaccination supprimées pour les voyageurs de Londres, 6

Visite du premier ministre de l'Inde au Canada

Le premier ministre de l'Inde, madame Indira Gandhi est arrivée au Canada par avion, à Ottawa, le dimanche 17 juin et s'est rendue à Rideau Hall où elle était l'hôte du gouverneur général et de Mme Michener.

Le 18 juin, Mme Gandhi s'est entretenue avec le premier ministre; elle a été reçue à déjeuner par le gouverneur général, et à dîner par M. Trudeau. Le même jour elle a rencontré également des membres du conseil d'administration de l'Institut Shastri, établissement de haut savoir qui s'occupe de promouvoir les échanges canado-indiens et dont la création avait été proposée par l'ancien premier ministre de l'Inde, M. L.B. Shastri, lors de sa visite au Canada en 1965.

Le 19 juin, dans la matinée, Mme Gandhi a poursuivi ses entretiens avec M. Trudeau et rencontré brièvement le chef de l'Opposition, M. Robert L. Stanfield, ainsi que d'autres ministres canadiens et des hauts fonctionnaires du Gouvernement. Elle a prononcé une allocution lors d'une séance plénière des deux Chambres du Parlement qui eut lieu à la Chambre des communes; elle a aussi rencontré les sénateurs et les députés au cours d'une réception et donné une conférence de presse. Dans l'après-midi, Mme Gandhi a visité la Galerie nationale et le Centre national des Arts, s'est rendue à une réception donnée en son honneur par le haut-commissaire de l'Inde et a offert un dîner officiel en soirée. A Ottawa, comme au cours de ses déplacements dans d'autres villes canadiennes, Mme Gandhi a eu plusieurs occasions de rencontrer des membres des comités et associations canado-indiens.

Le 20 juin, Mme Gandhi a visité Toronto où elle a prononcé une allocution au cours d'un déjeuner réunissant les membres du *Empire Club of Canada* et du *Canadian Club* de Toronto et elle a été reçue, Place de l'Ontario, par le premier ministre de l'Ontario, M.



Photo: Presse canadienne

Le premier ministre de l'Inde, Mme Gandhi se dirigeant vers la Chambre des communes où elle a adressé la parole lors d'une séance plénière des deux Chambres du Parlement, le 19 juin. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp et le premier ministre Trudeau l'applaudissent. On voit aussi sur la photo (à droite de Mme Gandhi) le haut-commissaire de l'Inde au Canada, M. Uma Shankar Bajpai.

William Davis, et le ministre de l'Industrie et du Tourisme, M. Claude Bennett. En fin d'après-midi, Mme Gandhi s'est dirigée vers Niagara-on-the-Lake où elle était l'invitée de M. Trudeau à un spectacle donné dans le cadre du Festival Shaw.

Le lendemain 21 juin, le premier ministre de l'Inde s'est rendue à Montréal où elle a assisté à une projection de

films et rencontré les auteurs et artistes de l'Office national du film. Elle a reçu ensuite les représentants des milieux artistiques et littéraires. En soirée, elle était l'invitée du Gouvernement du Québec à un banquet, suivi d'un spectacle des *Feux Follets*.

Le 22 juin, après avoir visité l'ensemble domiciliaire Habitat ainsi que Terre des hommes, en compagnie du maire Jean Drapeau, Mme Gandhi a pris l'avion pour Calgary où elle a rencontré le premier ministre de l'Alberta, M. Peter Lougheed; elle a poursuivi ensuite sa route en voiture jusqu'à Banff où elle a terminé la journée.

Le 23 juin, après avoir survolé brièvement les montagnes Rocheuses, Mme Gandhi s'est rendue à Vancouver où elle a rencontré des dirigeants d'entreprises et donné une conférence de presse. Elle est partie pour Victoria dans l'après-midi où elle a visité les jardins Butchart, puis le lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique, M. Walter Owen, a donné un banquet en son honneur.

Le 24 juin, Mme Gandhi est rentrée à Vancouver d'où elle a quitté le Canada par avion.

Les relations diplomatiques entre le Canada et l'Inde datent de 1947, bien que l'ouverture, en 1922, d'un bureau commercial canadien à Calcutta ait marqué le début de la présence canadienne en Inde. Depuis l'indépendance de leur pays, tous les premiers ministres de l'Inde se sont rendus en visite officielle au Canada. Le dernier chef du Gouvernement indien à visiter notre pays a été le feu premier ministre Shastri, qui est venu au Canada en 1965; en outre, le président Zakir Hussein, décédé depuis, était au pays en 1967, à l'occasion des fêtes du centenaire de la Confédération. Pour leur part, MM. Saint-Laurent, Diefenbaker et Pearson ont tous visité l'Inde lorsqu'ils occupaient le poste de premier ministre du Canada.

En venant au Canada, Mme Gandhi répondait à l'invitation que lui avait faite le premier ministre Trudeau lors de son voyage en Inde, en janvier 1971. Ce séjour dans notre pays est le quatrième de Mme Gandhi, mais son premier à titre de premier ministre de la République de l'Inde. Au cours de ses deux premiers voyages au Canada, en 1949 et en 1956, Mme Gandhi avait accompagné son père, le premier ministre Jawaharlal Nehru; en 1965, elle est

revenue au Canada à titre de ministre de l'Information et de la Radio-diffusion.

Les relations canado-indiennes ont considérablement évolué au cours des vingt-cinq dernières années. La première phase de nos relations bilatérales a été, de part et d'autre, motivée par de nobles idéaux et caractérisée par une étroite collaboration au sein des organisations internationales, en particulier aux Nations Unies, ainsi que par la constitution d'instruments nouveaux, comme la Force d'urgence des Nations Unies au Moyen-Orient. Une deuxième phase a été marquée par l'aide du Canada au développement de l'Inde.

La visite de Mme Gandhi fournit au Canada comme à l'Inde une excellente occasion de passer en revue l'ensemble de leurs relations économiques et politiques et de les renouveler dans un esprit conforme aux objectifs, à l'orientation politique et à la maturité économique des deux pays.

Puisque l'action du Canada en Inde s'est exercée principalement dans le domaine de l'aide au développement, il est probable que les entretiens auront touché l'orientation future de l'aide économique à l'Inde. Depuis la mise sur pied du plan de Colombo, il y a vingt-deux ans, le Canada a consacré plus d'un milliard de dollars à l'aide au développement de l'Inde, qui a donc été le plus grand bénéficiaire de l'aide canadienne dans le monde. Cette aide a été transmise bilatéralement, ainsi que par l'intermédiaire d'organisations internationales comme les Nations Unies et le Commonwealth.

Prolongation de l'Accord de pêche canado-américain recommandée

Les délégations canadienne et américaine des pêches ont recommandé à leur gouvernement respectif de garder en vigueur pendant encore une année, moyennant certaines modifications, l'Accord de 1970 portant sur des privilèges de pêche réciproques.

C'est à la suite de négociations récentes, qui se sont déroulées à Ottawa pendant quatre jours, que s'est prise la décision de recommander la prolongation de cet accord, du 15 juin 1973 au 24 avril 1974. Des pourparlers antérieurs, tenus cette année à Washington,

n'avaient abouti qu'à la décision d'une brève prolongation de l'accord, en attendant le résultat de négociations entre les deux pays au sujet de la pêche du saumon dans le Pacifique.

Commentant la prolongation recommandée, le ministre des Pêches, M. Jack Davis, a déclaré: "C'est un progrès, mais un progrès minime, dans la bonne direction. Les pêcheurs des deux pays augmenteront un peu leurs prises, mais les poissons du Fraser et du Columbia restent accessibles aux deux groupes."

M. Davis a ajouté: "Cela nous donne encore 12 mois pour négocier un accord durable selon lequel chaque pays s'occupera de ses propres eaux et pêchera ses propres poissons."

Une des modifications principales apportées à l'accord concerne la pêche du saumon dans le Pacifique à l'intérieur des zones de pêche réciproques des deux pays, au large de l'île Vancouver et de l'État de Washington. Ces zones se situent entre les limites de trois milles et les limites de douze milles au large des côtes.

On est convenu de réduire, pour le Canada, les prérogatives de pêche du saumon au large de l'État de Washington entre *Carroll Island* (environ 480 de latitude nord) et *Cape Flattery* alors que celles des États-Unis pour la pêche du saumon à la ligne traînante par les bateaux commerciaux se limiteront à une petite zone au large de l'île Vancouver, près de l'entrée du détroit de Juan de Fuca. Jusqu'à maintenant, les Canadiens pouvaient pêcher le saumon à partir de l'embouchure du fleuve Columbia jusqu'à *Cape Flattery*, tandis que, pour les États-Unis, la pêche était autorisée au large de toute la Côte ouest de l'île Vancouver.

Ces changements ne concernent pas les bateaux américains qui pratiquent la pêche sportive du saumon dans les eaux du Canada; ces derniers continuent cependant à être soumis aux règlements du pays, notamment en matière de permis.

Il a également été décidé de coordonner les règlements des deux pays sur la pêche du saumon dans le détroit de Juan de Fuca et dans la partie nord du *Puget Sound* en ce qui concerne la prise de saumon coho, quinnat et kéta.

De plus, des ententes seront conclues en vue de coordonner et d'égaliser les

Signature de l'Accord de pêche canado-américain



périodes de pêche hebdomadaires sur le fleuve Fraser et à Point Roberts pendant la saison du saumon quinnat, au printemps, et celle du saumon kéta, à l'automne.

Comme les négociations allaient porter fruit, le porte-parole de la délégation canadienne a retiré un avertissement formulé plus tôt voulant que le Canada décide unilatéralement d'étendre son droit de pêche au filet et à la ligne traînante au large de la côte ouest de

l'île Vancouver afin d'augmenter les prises de saumon du fleuve Fraser.

Une disposition visant à limiter la pêche de la morue charbonnière dans les zones de pêche réciproques, au large de la côte du Pacifique, a également été ajoutée à l'accord.

Quant à la Côte atlantique, des changements permettent aux Canadiens de pêcher une certaine quantité de thons en eaux américaines; ils régle-

L'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Adolph W. Schmidt, et M. K.C. Lucas, sous-ministre adjoint principal aux Pêches et Sciences de la mer, du ministère de l'Environnement, pour le Canada, signent l'accord de pêche canado-américain, à Ottawa le 15 juin.

L'accord porte sur des privilèges réciproques et concerne les pêches de la Côte est et de la Côte ouest, et prévoit le prolongement, pendant une année et moyennant certaines modifications, de l'application de l'accord de 1970, intervenu entre les deux pays. (Voir article page 2 du présent numéro)

Debout, à l'arrière-plan on remarque Mme J. Bruce, de la division des Traités du ministère des Affaires extérieures.

mentent aussi le passage de chalutiers des États-Unis au large du Canada, dans les zones où des chalutiers canadiens n'ont pas le droit de pêcher. Les dispositions concernant la pêche au hareng n'ont presque pas changé.

Une réunion entre des représentants des deux pays est prévue pour l'automne; on y discutera de certaines autres questions d'intérêt commun en rapport avec la pêche du saumon dans le Pacifique.

La Reine inaugurerá l'édifice Lester-B.-Pearson

Le 1er août, Sa Majesté la reine Elizabeth II inaugurerá officiellement le premier édifice à réunir sous un même toit l'ensemble des services administratifs du ministère canadien des Affaires extérieures.

La souveraine, dont ce sera la deuxième visite au Canada depuis le début de l'année, arriverá à l'édifice Lester-B.-Pearson sur la promenade Sussex à 11 h 30 et sera accueillie par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, et par le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. H.E. Ritchie (qui est le sous-ministre du ministère). Plusieurs personnes lui seront présentées, notamment Mme Pearson et des représentants du ministère des Travaux publics, du bureau d'architectes où ont été conçus les plans de l'édifice, et de la société de construction chargée de leur réalisation. Après avoir rendu hommage à la

mémoire de M. Pearson, Sa Majesté décrètera officiellement l'ouverture de l'immeuble et procédera à une visite des lieux au cours de laquelle on lui présenterá des personnes qui font ou qui ont fait partie du ministère des Affaires extérieures.

Comme l'édifice Lester-B.-Pearson ne sera pas encore achevé au moment de son inauguration par la Reine, le ministère se propose d'organiser une cérémonie officielle d'ouverture pendant l'été de 1974, où sera dévoilé un monument à la mémoire de M. Pearson.

Remise des diplômes aux élèves-officiers de la Garde côtière, 3

Le Collège de la Garde côtière canadienne a décerné, le 2 juin, des diplômes à la plus grande promotion d'élèves-officiers qu'il ait connue. Les 34 élèves-officiers qui constituaient la

cinquième promotion du Collège, ont terminé une période de formation de quatre ans, et iront rejoindre divers navires de la Garde côtière canadienne.

L'un des moments importants de la cérémonie a été la nomination du président d'Air Canada, M. John R. Baldwin au rang de commodore honoraire de la Garde côtière canadienne. M. Baldwin est un ancien sous-ministre du ministère des Transports.

La cérémonie de remise des diplômes a été suivie du baptême du NGCC *MIKULA*, un ancien bateau-phare de Lucher de 500 tonnes, entièrement remis à neuf, qui sera transféré au collège qui l'utilisera comme navire-école.

Ce Collège, qui a ouvert ses portes au premier groupe d'élèves-officiers en septembre 1965, a été fondé pour former des officiers de navigation et des chefs-mécaniciens qualifiés, et les rendre disponibles pour le service actif dans la Garde côtière canadienne.

Visite d'une délégation algérienne

A l'invitation du ministre de l'Industrie et du Commerce M. Gillespie, le ministre du Commerce du Gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire, M. Layachi Yaker, a visité le Canada du 27 mai au 1er juin, accompagné d'une délégation gouvernementale.

Durant son séjour au Canada, M. Yaker a eu des réunions avec le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Sharp, et d'autres membres du Cabinet.

Par ailleurs, des visites ont été effectuées par les membres de la délégation algérienne auprès de nombreux hommes d'affaires canadiens, en particulier ceux qui étaient concernés par l'équipement de travaux publics, l'hydraulique, l'industrie minière, les télécommunications, les hydrocarbures de l'industrie mécanique, la commercialisation des céréales et les produits agricoles, l'industrie et le commerce du bois et les produits alimentaires.

La délégation algérienne s'est également rendue en visite à Toronto et à Montréal où le ministre Yaker a été reçu par les ministres provinciaux. Ces visites aux deux grands centres commerciaux du Canada ont permis à M. Yaker et à sa délégation de prendre contact avec de nombreux hommes d'affaires et de déterminer les secteurs de l'industrie canadienne les plus aptes à fournir les produits et services dont l'Algérie a besoin dans le cadre de son programme de développement.

Les deux parties, après avoir examiné l'évolution des échanges commerciaux entre les deux pays, ont mis au point un accord commercial qui sera signé ultérieurement.

Dans le but de donner le support nécessaire à leur coopération croissante, les deux parties ont procédé à la signature d'accords de crédit du Canada à l'Algérie, d'un montant total de 100 millions de dollars. Les deux délégations se sont tout particulièrement félicitées de la récente signature d'un accord prévoyant la construction en Algérie de 12 silos à céréales, dans le cadre d'un prêt canadien.

M. Gillespie a accepté l'invitation officielle de M. Yaker à se rendre en Algérie pour une visite dont la date sera annoncée plus tard.

Nouveau président à la SCHL

Avec l'approbation du gouverneur général, le Conseil d'administration de la Société centrale d'hypothèques et de logement a nommé M. William Teron au poste de président de cet organisme. M. Teron succède à M. H.W. Hignett qui se retirera le 1er juillet. Le Premier ministre qui a annoncé cette nomination a souligné que M. Hignett, président de la Société depuis le 1er juillet 1964, a dirigé l'organisme dans la difficile période de transition au cours de laquelle il s'est transformé d'une institution d'assurance hypothécaire en un instrument de politique sociale.

M. Teron, jusqu'à ce jour président de la société *William Teron and Associates*, firme immobilière et d'aménagement



M. William Teron
président de la SCHL

établie à Ottawa, résignera ses fonctions actuelles pour accepter sa nomination qui est entrée en vigueur le 1er juillet.

M. Trudeau s'est dit particulièrement reconnaissant à M. Teron d'avoir consenti à se départir d'un nombre important de propriétés, au sujet desquelles auraient pu surgir des conflits d'intérêt, et à confier ses autres biens à des sociétés fiduciaires auxquelles il n'est aucunement affilié.

Le Premier ministre a noté qu'en cherchant à recruter pour le Gouvernement des hommes d'affaires très compétents qui ont de l'expérience dans un

domaine donné, il y a presque toujours des questions d'éventuels conflits d'intérêt à résoudre. Il a toutefois déclaré que le Gouvernement avait conclu une entente tout à fait satisfaisante avec M. Teron.

M. Teron est né à Gardenton, Manitoba. C'est lui qui a conçu et aménagé Kanata, une nouvelle ville de plus de 60,000 habitants dans la banlieue d'Ottawa. Ses réalisations dans le domaine de la construction domiciliaire lui ont valu de nombreux prix.

M. Teron s'intéresse activement à la recherche en matière d'éducation et d'aménagement urbain.

Normes sur les émissions nocives des véhicules automobiles

Le ministère des Transports, en consultation avec d'autres ministères et organismes du Gouvernement fédéral, entreprendra une révision des projets de normes concernant les gaz d'échappement des automobiles a annoncé M. Jean Marchand, ministre des Transports. Cette décision a été prise à la suite de l'adoption, par le Gouvernement des États-Unis le 11 avril, de normes moins sévères qu'il n'avait été prévu à l'origine, pour les voitures de 1975.

Les ingénieurs du ministère des Transports commencent immédiatement à étudier les nouvelles normes nationales américaines pour déterminer si des normes semblables seraient applicables au Canada. En se basant sur les résultats de ces études, le ministère des Transports devait rendre publique en mai sa décision sur la question de savoir si les normes canadiennes s'aligneront sur celles des États-Unis. M. Marchand a souligné qu'en prenant cette décision, le ministère tiendra compte avant tout de la qualité de l'environnement qu'il faut assurer à la population du Canada.

«Les normes canadiennes et américaines de 1973 ont permis de réduire de 70 p. cent les émissions nocives des véhicules automobiles neufs, par rapport aux véhicules d'avant 1966, qui ne comportaient aucun dispositif antipollution. Les nouvelles normes américaines annoncées mercredi le 11 avril pour 1975 réduiraient les émissions nocives de 83 p. cent par rapport à 1966.

Colloque canado-soviétique sur l'industrie de l'énergie électrique

Le premier colloque du Groupe de travail mixte canado-soviétique sur l'industrie de l'énergie électrique s'est tenu le mois dernier à l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec (IREQ), à Varennes, Québec.

Les experts soviétiques, au nombre de sept, et les quelque 35 experts canadiens ont présenté des mémoires sur des sujets traitant de l'installation et du fonctionnement des réseaux d'énergie électrique. Le but du colloque était l'échange de solutions aux problèmes réciproques des deux pays. La délégation soviétique était dirigée par M. K.V. Zuilnov. Pour leur part, les experts canadiens ont été choisis auprès de services publics d'électricité, de manufacturiers, de firmes d'ingénieurs-conseils et d'universités.

Un colloque similaire aura lieu en U.R.S.S. ce mois-ci; on y discutera

alors de l'infrastructure des installations et de l'équipement en matériel nécessaires à la construction de centrales électriques et de lignes de transport d'électricité dans des conditions climatiques rigoureuses. Sept Canadiens présenteront des mémoires lors de ce colloque.

Des visites d'inspection d'installations électriques se rapportant aux sujets des colloques ont été prévues à l'intention des experts, dans chacun des deux pays.

Ce Groupe de travail est l'un des huit groupes semblables qui ont été mis sur pied en vertu de l'Accord canado-soviétique sur la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie. Ces colloques sont un excellent moyen de coopération et d'échange de l'information technologique. Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Alastair Gillespie est le président canadien de la Commission mixte qui coordonne les activités de ces groupes de travail.

Nouvelles données sur l'exploration

La Commission géologique du Canada a mis en circulation à ses bureaux d'Ottawa, de Calgary et de Vancouver, des cartes géochimiques montrant la répartition de cuivre, de plomb, de zinc, de nickel, d'uranium, de fer, de manganèse et de potasse dans des sédiments lacustres sur une superficie de 36,000 milles carrés des Territoires du Nord-Ouest, dans une région sise au sud et à l'est de Port Radium. Ces cartes seront aussi en vente à Whitehorse et Yellowknife. La publication de cet ensemble de renseignements sur l'exploration, l'un des plus importants jamais publiés au pays, se produit en même temps que le début des travaux sur le terrain cette année.

La Commission géologique qui est une Direction du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, publie aussi une brochure explicative destinée à l'industrie et aux autres organismes du gouvernement montrant comment furent obtenues les données et comment les utiliser. Ces renseignements ont plusieurs applications possibles, s'étendant de l'évaluation des ressources minérales pour la prospection jusqu'à la détermination même du degré de pollution du milieu naturel.

En même temps qu'elle publie les résultats de l'étude des sédiments lacustres, la Commission géologique met à la disposition du public les résultats de levés aériens au spectromètre à rayons-gamma à haute sensibilité. Ils concernent une région de 25,000 milles carrés, dont 18,000 milles carrés recouvrent une région où on a effectué les travaux sur les sédiments lacustres. Les levés aériens ont permis de porter sur une carte la répartition d'uranium, de potasse et de thorium. Du point de vue d'exploration d'uranium, la proportion d'uranium par rapport au thorium est d'une importance particulière.

Les analyses des sédiments lacustres portent sur les matériaux transportés dans les lacs et provenant de la région environnante; les levés aériens donnent les dimensions de ce qui se trouve en surface du sol au-dessous de l'avion. La publication des résultats obtenus au moyen de deux méthodes en principe bien différentes permet aux dirigeants d'exploration de juger de leur valeur respective.



Photo: Agriculture Canada

Le boeuf à la hausse

Le nombre de bovins abattus augmente peu à peu, et va sans doute augmenter à un taux rapide d'ici quelques années.

Selon M. A.M. Boswell, de la Direction de l'économie d'Agriculture Canada, la production bovine est caractérisée par des cycles. Le cycle actuel semble orienté à la hausse. Les prix élevés

des bovins d'embouche encouragent les éleveurs à garder plus de vaches et à élever plus de veaux.

D'après M. Boswell, tout indique que l'expansion du nombre de vaches de boucherie et, par conséquent, de la production de boeuf, se poursuivra jusqu'en 1975 au moins.

Des étudiants universitaires servent de précepteurs bénévoles

Des étudiants universitaires de Nouvelle-Écosse participent actuellement à un programme d'action bénévole, appelé "Enseignement à domicile", en vertu duquel ils passent un soir par semaine en compagnie d'enfants des écoles primaires qui ont des difficultés avec leurs travaux scolaires.

Ce projet, qui a été proposé pour la première fois aux conseils des étudiants des universités Dalhousie et Mount Saint Vincent par le *Veith House Community Centre*, est entré en vigueur durant l'automne 1970. Au cours des deux premières années, il a fonctionné sur une petite échelle (environ 60 précepteurs et 60 enfants) et comptait principalement sur la publicité de bouche à oreille pour se faire connaître des étudiants universitaires et des parents. Cette année, cependant, le programme touchera neuf écoles et aura besoin de près de 200 universitaires comme précepteurs.

Atelier d'initiation

Afin de préparer ces derniers à leur tâche, on a organisé un atelier de travail à l'Université Dalhousie où les étudiants ont entendu des conférenciers tels que John Bremer et Barbara Clark, du département d'Éducation de cette même université; Joseph Lauwerys, de l'*Atlantic Institute of Education*; Paul Cable, du Conseil scolaire de Halifax; et Ernie Rafuse, du *Veith House*. Chaque précepteur s'est vu aussi remettre un ensemble de documents didactiques qui doit l'aider dans son travail auprès des enfants.

Le programme a permis d'élaborer plusieurs nouveaux projets et a été utile à la poursuite des opérations déjà en cours; c'est ainsi que les précepteurs participent à un programme

d'amélioration de la lecture qui en est à sa seconde année.

On espère que le programme "Enseignement à domicile" pourra fonctionner durant toute l'année et que des rencontres seront organisées à l'intention des étudiants-précepteurs pour leurs permettre d'échanger leurs idées, de discuter de leurs réalisations, de leurs problèmes et de leurs sentiments à propos de leur travail de précepteurs. Dans le courant de l'année, on projettera un film et des diapositives documentaires; il est possible que l'on publie aussi, pendant l'été, un livre sur ce programme.

Possibilité de fermeture des ports de l'Atlantique aux pêcheurs étrangers

Une étude spéciale sera bientôt entreprise sur les effets possibles de la fermeture des ports de la Côte est du Canada aux flottes de pêche étrangères.

C'est M. Ernest P. Weeks d'Ottawa, président de l'Office canadien du poisson salé, qui a été chargé de réaliser ce projet. Il devra principalement évaluer les conséquences économiques que l'éventuelle fermeture des ports de l'Atlantique pourrait avoir pour les marchands du Canada et l'industrie canadienne de la pêche.

"Nos pêcheurs insistent pour que nous retirions aux bateaux étrangers le privilège d'entrer dans nos ports, notamment à ceux qui pêchent sans limite près de nos côtes, a déclaré M. Davis. Les deux tiers du poisson pêché dans l'Atlantique nord le sont par des pêcheurs étrangers, dont les nombreuses flottes font l'objet de subventions élevées. Leurs frais de fonctionnement augmenteront si nous les empêchons de venir acheter des provisions et faire des réparations. Une telle interdiction ou simplement une menace en ce sens peut les tenir éloignés de notre plateau continental."

Des bateaux venant de plus de 15 pays étrangers pêchent régulièrement dans le nord-ouest de l'Atlantique, et nombre d'entre eux viennent souvent s'approvisionner à Saint-Jean (Terre-Neuve) et Halifax (Nouvelle-Écosse), et parfois à Sydney (N.-É.).

Selon le ministre, "l'étude de M. Weeks vise à déterminer les conséquences d'une éventuelle fermeture des ports par le Canada. Les marchands lo-

caux s'assurent des revenus en vendant combustible, vivres, vêtements et services aux flottes étrangères. Mais, si une telle fermeture permet d'augmenter nos apports, cela signifie une hausse des revenus pour les Canadiens et un accroissement des profits pour le Canada.

Nous nous soucions de l'avenir de nos pêcheurs, qui ne tirent aucun avantage de la présence des flottes étrangères qui viennent décimer les populations de poisson de notre plateau continental."

M. Davis a déclaré que "les petits pêcheurs côtiers ont souffert des opérations des gros chalutiers étrangers, et il estime que les programmes de conservation avisée que réalisent les Canadiens dans leurs eaux côtières feront mieux que contrebalancer toute perte éventuelle de revenu attribuable à la fermeture des ports canadiens aux flottes de pêche étrangères."

Le port de Vancouver, sur la Côte ouest, a été fermé aux bateaux de pêche soviétiques en mars 1970, à la suite d'un différend au sujet des opérations de pêche. Il a été rouvert quelques mois plus tard après que les pêcheurs soviétiques eurent accepté de ne pas pêcher sur le Grand banc situé au large de l'île Vancouver.

Exigences de vaccination supprimées pour les voyageurs de Londres

A la suite d'un avis émanant de l'Organisation mondiale de la santé, les voyageurs qui arrivent au Canada en provenance de Londres (Angleterre) n'ont plus, depuis le 13 mai 1973, à présenter de certificat valide de vaccination contre la variole, a annoncé le ministre de Santé et du Bien-être social du Canada, M. Marc Lalonde.

Bien que, dans l'ensemble, la fréquence des cas de variole au 1er mai de cette année ait augmenté de 79 p. cent, par rapport au total enregistré pour la même période en 1972, il est significatif que tous les cas, sauf 51, se soient produits dans quatre pays, dont trois en Asie et un en Afrique.

Le ministre a noté que des efforts accrus sont faits pour éliminer la variole dans ces quatre pays. Il a en même temps souligné qu'à cause du volume du tourisme international, une vigilance constante s'impose pour prévenir l'introduction de cette maladie au Canada.

Hebdo Canada est publié par la Direction de l'Information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa, K1A 0G2. Un index paraîtra tous les trois mois.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence avec indication de source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, sera communiquée sur demande.

This publication is also available in English under the title "Canada Weekly".